

# MINISTERE DE LA MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION, en charge de l'énergie et du numérique

DIRECTION GENERALE
DES RESSOURCES HUMAINES

## CONCOURS EXTERNE POUR LE RECRUTEMENT D'ASSISTANTS D'EDUCATION ARTISTIQUE

### **DOMAINE « ARTS POLYNESIENS »**

\*\*

#### SPECIALITE « METIERS D'ART »

#### PREMIERE EPREUVE D'ADMISSIBILITE

Des réponses développées à une série de 5 questions portant sur la culture et la civilisation polynésienne.

#### Lundi 3 septembre 2018

(Durée: 2 heures – coefficient 2)

Le sujet comporte 1 page (page de garde incluse).

Aucun autre document n'est autorisé.

#### Important:

Il est interdit aux candidats de signer leur composition ou d'y mettre un signe quelconque pouvant indiquer la provenance de la copie. Les compositions doivent rester anonymes.

- 1) Beaucoup d'objets de la culture ancienne polynésienne sont disséminés à travers le monde et se trouvent dans les musées. Pensez-vous qu'il faille à tout prix les faire revenir en Polynésie française? Dites pourquoi. (4 points)
- 2) L'architecture de la mairie de Papeete s'est inspirée d'une demeure du 19è siècle. Quelle est cette demeure ? Où se trouvait-elle ? (4 points)
- 3) Quel artiste a peint le tableau intitulé « Ta'aroa » ? Parlez-nous de lui et de son tableau. (4 points)
- 4) Lors de l'édification de la cathédrale de Papeete, on fit appel à des Polynésiens, car ceux-ci étaient reconnus pour une compétence particulière. Qui sont ces Polynésiens? Quelle était cette compétence? (4 points)
- 5) L'arrêté n° 888/CM du 7 juillet 2016 a été pris pour l'application de la Loi du Pays n° 2016-18 du 19 mai 2016. Que dit cet arrêté ? Citez-en trois éléments. (4 points)